NOTE A ROLAND LEROY

Section de
Politique extérieure

12 avril 1979

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜSTAV
ARŞİVİ

Le camarade Ahmet SAYDAN, membre du Bureau politique du Parti communiste de Turquie, de passage à Paris, nous demande si possible :

- l'envoi d'un journaliste au procès intenté contre le rédacteur en chef de la revue "URUN", cette revue ayant publié le programme du P.c.t. toujours illégal.

Il s'agit de la 3ème audience de ce procès (dont l'Humanité a rendu compte jusqu'ici) qui a lieu le 27 avril devant la 6ème cour criminelle d'Istanbul.

Nos camarades attachent depuis le début une grande place à ce procès qui a suscité un large mouvement démocratique de soutien dans le pays (le président du bureau d'Istanbul, des députés du Parti social-démocrate au pouvoir, des syndicalistes, ...) et au plan international. Les poursuites engagées le sont sur la base des fameux articles 141 & 142 du Code turc qui répriment l'activité du Parti. Le président du Tribunal avait, en janvier, accepté de renvoyer l'affaire devant la Cour constitutionnelle, afin de dire l'incompatibilité de ces deux articles avec les traités internationaux signés par la Turquie (Acte final d'Helsinki, Déclaration des droits de l'homme). C'est la première fois qu'une telle demande est faite.

Nous sommes très favorables à cette demande et le journaliste pourrait éventuellement en profiter pour un reportage (page centrale de l'Huma ou dans l'Huma-Dimanche).

-oOo-

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜSTAV